



Groupe d'Expertise Pluraliste

Fontenay-aux-Roses, le 15 janvier 2008

Monsieur le Ministre de l'écologie, du
développement et de l'aménagement durables

Madame la Ministre de la santé, de la jeunesse et
des sports

Monsieur le Président de l'Autorité de Sûreté
Nucléaire

Objet : Deuxième rapport d'étape du Groupe d'expertise pluraliste sur les mines d'uranium
du Limousin

Notre Réf. GEP Mines/2008-3

Votre Réf. Lettre de mission du 12 octobre 2007

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

Suite à votre lettre de mission du 12 octobre 2007 me confiant la Présidence du Groupe d'expertise pluraliste sur les sites miniers d'uranium du Limousin (GEP), je vous adresse ci-joint le deuxième rapport d'étape du GEP. Il présente, d'une part le bilan du fonctionnement du GEP sur l'ensemble de l'année 2007 et, d'autre part, les travaux du GEP et ses conclusions couvrant la période de janvier à juin 2007.

Il a semblé en effet nécessaire de rendre compte spécifiquement des changements importants intervenus au cours de l'année écoulée. Aussi, le rapport fait-il état des sujets de préoccupation du GEP soulevés par Annie Sugier dans sa lettre de démission, concernant en particulier son financement pour assurer une expertise indépendante et l'articulation de ses travaux avec des lieux de dialogue locaux en l'absence de Commission locale d'information et de suivi couvrant la zone géographique étudiée.

Le GEP se félicite des réponses positives apportées sur ces deux points dans la lettre de mission que vous m'avez adressée et des décisions qui ont suivi : protocole de financement du GEP par DPPR, ASN et l'IRSN ; création par le Préfet du Limousin d'une Commission locale d'information et de suivi élargie aux anciens sites uranifères du département de Haute-Vienne. La réunion d'installation de cette CLIS permettra au GEP, dès le 18 janvier, de présenter ses travaux et d'engager le dialogue avec cette instance.

La première mission du GEP est de contribuer au diagnostic sur la situation actuelle des sites miniers d'AREVA NC, en participant au pilotage de la tierce expertise globale du Bilan décennal environnemental (BDE) conduite par l'IRSN et en développant sa propre analyse critique des documents existants.

Le GEP a poursuivi dans ce domaine les analyses, en se fondant sur ce travail de tierce expertise, des circulations d'eaux dans les différentes unités hydrogéologiques de la division minière de la Cruzille, puis du marquage des eaux et des sédiments des quatre principaux bassins versants de cette division.

Courrier
Secrétariat DSDRE/DOS
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

tél. (33) 01.58.35.81.41
fax (33) 01.58.35.79.62

Siège social
31 avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay aux Roses
Standard (33) 01 58 35 88 88
RCS Nanterre B 440 546 018



Ses travaux ont porté également sur les données radiologiques associées aux rayonnements gamma et au radon. Le GEP a dégagé de ces différentes analyses des recommandations en matière d'études et de programmes de mesure, nécessaires à une meilleure compréhension des phénomènes à l'origine d'impacts potentiels, non seulement dans la situation actuelle mais aussi en fonction du devenir des sites.

Ainsi, le GEP recommande en premier lieu que soient réalisées des études, notamment géochimiques, en vue de modéliser le comportement des réservoirs miniers sur les différentes unités hydrogéologiques avec suffisamment de précision pour étudier les scénarios de gestion des eaux de débordement à long terme. La faisabilité de telles études pourrait être préalablement testée sur des cas les mieux documentés, tel que celui de Bellezane, analysé au cours de la première étape des travaux du GEP.

Il apparaît également nécessaire d'améliorer la compréhension des phénomènes de marquage de l'environnement, signal le plus immédiat de l'impact environnemental, en développant, au-delà des programmes actuels de surveillance de l'environnement, des tests complémentaires. Le GEP recommande de porter une attention particulière aux méthodes utilisées pour l'échantillonnage et l'analyse des sédiments ainsi qu'aux résultats obtenus et à leur mode d'expression, en lien avec l'objectif poursuivi.

Enfin le GEP recommande de poursuivre la surveillance du débit de dose gamma en adaptant la métrologie aux objectifs visés, en réalisant par exemple une cartographie *in situ* des sites stabilisés afin d'assurer un suivi approprié de leur devenir. Pour le radon, la poursuite des mesures d'énergie alpha potentielle (EAP) doit s'accompagner d'une réflexion sur les mesures et les études susceptibles de fournir une information plus pertinente sur l'origine naturelle ou anthropique des teneurs élevées en radon afin d'orienter d'éventuelles actions correctives.

Le GEP a parallèlement poursuivi les réflexions méthodologiques relatives à l'évaluation des impacts environnemental et sanitaire, sans déboucher à ce stade sur des conclusions et recommandations. L'analyse par le tiers expert des données du BDE de AREVA NC concernant l'impact sur l'homme, achevée au cours du second semestre 2007, sera examinée par le GEP dans une prochaine étape. Les travaux se sont concentrés dans le domaine de la connaissance des impacts sur deux sujets.

Le premier est l'évaluation quantitative de l'impact du marquage de l'environnement. Le GEP a ainsi, après examen des principales études et réglementations existantes et des méthodologies disponibles, étudié l'adaptation d'une méthodologie innovante d'évaluation du risque radioécologique et du risque chimique pour l'environnement. Celle-ci vise, à partir des données calculées ou mesurées sur les concentrations de radionucléides dans l'environnement, à calculer des indicateurs d'« indices de risques » dont l'analyse permet d'appréhender l'importance de la contribution des rejets miniers par rapport au bruit de fond naturel. Le GEP a engagé le suivi d'une première application numérique menée par l'IRSN sur le bassin versant du Ritord.

Le second volet est celui de la surveillance sanitaire. Le GEP a identifié, en lien avec le registre des cancers du Limousin, qui vient d'obtenir sa qualification par le Comité national des registres (CNR), les sources de données permettant d'estimer les taux d'incidence des cancers du poumon et des leucémies dans la région. Les données rassemblées sur l'incidence de cancers pour les populations domiciliées dans le Limousin font apparaître une incidence plutôt inférieure à la moyenne nationale, mais ne peuvent pas être exploitées en terme d'imputabilité à l'exploitation de l'uranium dans la région. D'autres sources de données pourront encore être examinées.



Le GEP a engagé, au delà de ce travail d'analyse de terrain, les réflexions inscrites dans sa mission de conseil, auprès de l'administration et de l'exploitant, sur les options de gestion et de surveillance à moyen et long terme des sites miniers et des stockages de résidus de traitement.

Le GEP a jugé utile, en préalable à ces réflexions, de s'intéresser au cadre réglementaire applicable à la situation actuelle, objet de controverses récurrentes. Il observe en premier lieu que les clarifications récemment apportées en matière législative et réglementaire donnent aux matières radioactives et aux sites concernés une qualification juridique bien établie dans un cadre spécifique, même si certains points restent à préciser, concernant en particulier la qualification des situations de transfert à l'environnement et d'accumulation de radioactivité conduisant à des augmentations d'activités massiques.

La réflexion peut dès lors s'orienter sur l'adéquation des prescriptions associées aux caractéristiques et aux risques, en particulier vis-à-vis des impacts potentiels dans une perspective de gestion à long terme. Le GEP rappelle dans ce domaine l'importance de prendre en compte le lien entre rejets et concentrations dans l'environnement, de distinguer impact sur les populations et impact écologique, et de considérer à la fois le risque radiologique et le risque chimique. Le GEP souligne que l'approche actuelle, basée sur les valeurs limites de rejets, pourrait ne pas être la mieux adaptée si une démarche globale de réduction des impacts à long terme est recherchée.

Au-delà du cadre réglementaire, le GEP s'est intéressé à la doctrine établie en 1999 pour fixer un cadre d'évaluation et de surveillance des sites de stockage et de leur impact à long terme. A l'issue d'un examen préliminaire, il lui paraît nécessaire d'approfondir certains éléments de cette doctrine au niveau des hypothèses de scénarios à considérer, de la modélisation prospective des sites, et des indicateurs d'impacts à long terme en lien avec les évolutions possibles des territoires concernés. Le GEP souligne également le besoin de clarifier les différentes fonctions opérationnelles et administratives attachées à la notion de « surveillance », en particulier lorsque celle-ci est qualifiée de « passive », et leur nécessaire phasage dans le court, moyen et long terme pour assurer la maîtrise de l'impact des sites.

En complément, sur les options à long terme, le GEP recherche l'éclairage des réflexions menées dans des secteurs analogues et du retour d'expérience sur les mines d'uranium au niveau international. Il a développé dans ce domaine des échanges avec WISMUT, notamment lors d'une visite d'une délégation sur les anciens sites miniers d'uranium réaménagés dans l'Est de l'Allemagne.

Enfin, le GEP s'est attaché à remplir, par ses initiatives ou en répondant à différentes sollicitations, sa mission d'information, notamment auprès des acteurs locaux et du public. Le GEP a ainsi engagé le dialogue avec les acteurs locaux lors de deux présentations de ses travaux, en mars 2007, d'abord à la CLIS de Bellezane, puis au Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de Haute-Vienne.

Le GEP a également fait connaître ses travaux, en soulignant l'apport d'une approche pluraliste, auprès de différents acteurs ou experts du domaine. Il a notamment été invité par l'ASN à présenter en septembre 2007 son premier rapport d'étape au comité de suivi du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Le GEP a par ailleurs présenté différentes contributions dans des colloques nationaux et internationaux.



Il a pour finir mis en place, à destination du plus large public possible, un site Internet présentant ses missions, ses travaux et l'actualité de son activité (www.gep-nucleaire.org). Ce site sera ouvert au public dès le 18 janvier, simultanément à la présentation du deuxième rapport d'étape à la CLIS.

Les recommandations issues de l'analyse des données de terrain, et les premières réflexions sur les options de gestion à long terme conduisent le GEP à poursuivre le travail dans ces directions. La nouvelle lettre de mission, ainsi que les différents éléments de réponse évoqués plus haut aux préoccupations exprimées par le GEP, permettent aujourd'hui d'engager sereinement cette nouvelle étape des travaux.

Le GEP s'attachera particulièrement à passer progressivement de l'analyse de la situation actuelle à l'évaluation prospective des différentes options de gestion envisageables. Il visera également à proposer une méthode permettant d'appliquer ses recommandations à d'autres sites miniers. Dans ce cadre, le GEP a demandé à AREVA NC de lui fournir une information régulière sur l'avancement des études dont elle a la responsabilité en vue de produire en 2008 le bilan de l'impact à long terme des sites de stockage de résidus miniers d'uranium et la mise en œuvre d'un plan de surveillance radiologique renforcée de ces sites prévu par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs.

Le travail du GEP continuera pour cela à s'articuler autour des trois groupes de travail existants, auquel s'est ajouté un quatrième groupe pour traiter spécifiquement de la question des mesures disponibles ou complémentaires nécessaires à la compréhension des phénomènes étudiés. Les rythmes différents des analyses menées par chaque groupe de travail conduiront probablement, dans la suite, à privilégier pour une information plus régulière sur les travaux la publication de rapports d'étapes des groupes de travail, accompagnés d'un rapport d'activité périodique du GEP.

Enfin, le GEP poursuivra ses efforts d'information et d'échange, à la fois avec les acteurs locaux dans le cadre de la CLIS et du CODERST si ceux-ci le souhaitent, et avec les acteurs nationaux et internationaux.

Je vous prie de croire Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Robert Guillaumont,

Président du Groupe d'expertise pluraliste
sur les sites miniers d'uranium du Limousin



Autres destinataires :

- Monsieur le Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques
- Madame la Directrice de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle
- Monsieur le Directeur de l'Autorité de Sûreté Nucléaire